

INTERVIEW MADAGASCAR CONSERVATION & DEVELOPMENT

<http://dx.doi.org/10.4314/mcd.v6i2.8>

Stocks de bois précieux de Madagascar - quelle voie emprunter?

Hery Randriamalala
 Etienne Rasarely
 Jonah Ratsimbazafy
 Adolfo Brizzi
 Jérôme Ballet
 Ndranto Razakamanarina
 Nanie Ratsifandrihamanana
 Derek Schuurman

Correspondence :
 Journal Madagascar Conservation & Development
 Anthropological Institute and Museum
 University of Zurich
 Winterthurerstrasse 190, 8057 Zurich, Switzerland
 E-mail: info@journalmcd.net

Après avoir culminé en 2009 et 2010, l'exploitation de bois de rose a ralenti suite à une interdiction d'exportation adoptée par le gouvernement de transition de Madagascar (HAT) en réponse à la pression internationale croissante se référant au trafic illégal de bois de rose causant la destruction des forêts officiellement protégées. Le principal de ces bois précieux illégaux était destiné à la Chine. À la suite de l'interdiction d'exportation, un volume conséquent de bois de rose est à présent stocké dans les villages et les ports le long de la côte nord-est de Madagascar, sachant cependant que le volume exact n'est pas bien défini dans la mesure où l'inventaire est en cours et que le processus ouvre ainsi la possibilité d'ajouter de nouveaux bois fraîchement exploités aux stocks anciens. Cela signifie qu'il n'existe pour le moment aucune estimation précise du volume de bois précieux exploités sous un permis (et à l'extérieur des limites des aires protégées) ou de manière illégale à l'intérieur des limites des aires protégées.

Le 25 août 2011 une réunion se déroulant dans la région SAVA entre les représentants de la HAT et les trafiquants de bois de rose a révélé que le gouvernement voulait mettre un terme au trafic illégal et n'autorisait donc plus aucune exportation de bois de rose. Dans un avis du 12 juillet 2011, l'UNESCO a proposé d'éliminer tous les stocks dans un délai de 12 à 18 mois suivant leur saisie ; entre temps, la Banque mondiale cherchait comment vendre ces stocks de bois illégaux de façon responsable et transparente afin de financer les efforts destinés à protéger la biodiversité des forêts humides de Madagascar. À ce stade, on ne sait pas comment la HAT va gérer ce stock de bois précieux.

Le journal MCD observe le processus et voudrait donner la parole à quelques experts et praticiens impliqués dans cette crise du bois de rose.

MADAGASCAR'S ROSEWOOD STOCKS – WHICH WAY TO GO?

After peaking in 2009 and 2010, rosewood logging has slowed due to an export ban enacted by Madagascar's transitional government (HAT) in response to growing international pressure over the illegal traffic of rosewood causing the degradation of the country's formally protected forests. Most of the illegally sourced rosewood was destined for China. As a consequence of the export ban much of the rosewood is now sitting in villages and ports along the northeastern coast of

Madagascar, and it is not clear how much of the rosewood stock has been inventoried by authorities given that it is an ongoing process, leaving open the possibility that newly-logged wood is being added to stockpiles. This means that currently there is no clear picture of how much of the rosewood is being harvested with permits (i.e., from outside protected areas) or illegally from within protected areas.

On 25 August 2011 a meeting in the SAVA region between HAT representatives and the rosewood traffickers revealed that the government wants to stop the illegal traffic and consequently will not allow any further exportation of rosewood. In a paper issued on 12 July, UNESCO proposed to eliminate all of the stocks within 12-18 months of the seizure of the wood; in the meantime, the World Bank is exploring a way to responsibly and transparently sell illegal timber stockpiles as a means to finance efforts for conserving Madagascar's rainforest biodiversity. At this point, it is not clear how the HAT may deal with the stocked rosewood.

The journal MCD is observing this process and would like to give voice to some of the experts and practitioners involved in this rosewood crisis.

HERY RANDRIAMALALA, Madagascar

Selon vous, que devrait faire le Gouvernement avec le bois de rose stocké, et pourquoi ?

Je n'ai pas varié depuis mes déclarations à tribune.com en août 2011 : le bois doit être détruit après sa saisie par l'État.

Toute opération d'alchimie qui consisterait à transformer le bois en argent (vente par appel d'offres, comme le veut actuellement le gouvernement ou stockage de longue durée puis vente ultérieure) relancerait la coupe immédiatement. En fait, ce phénomène a déjà commencé : des témoins ont rapporté récemment que la population coupe du bois de rose autour d'Ivohibe Bemangidy, en vue de le faire saisir par l'État et de déclarer ensuite que ce stock était ancien, donc légal. Les villageois ont anticipé qu'avec ce mensonge, ils allaient toucher une compensation de l'État après la saisie. L'ancien gouvernement, croyant bien faire avec sa saisie des stocks, a en fait involontairement relancé la coupe car les coupeurs ont toujours l'espoir de gagner quelque chose. En outre, le gouvernement actuel n'a pas les moyens de déplacer les 17 000

VOLUME 6	ISSUE 2	DECEMBER 2011
MADAGASCAR  CONSERVATION & DEVELOPMENT		
<small>INVESTING FOR A SUSTAINABLE NATURAL ENVIRONMENT FOR FUTURE GENERATIONS OF HUMANS, ANIMALS AND PLANTS OF MADAGASCAR</small>		
<small>IN THIS ISSUE</small> Tortoises: in situ versus ex situ Participatory Fishery Assessment Rosewood Stocks Scrutinized		

Madagascar Conservation & Development is the journal of Indian Ocean e-Ink. It is produced under the responsibility of this institution. The views expressed in contributions to MCD are solely those of the authors and not those of the journal editors or the publisher.

All the Issues and articles are freely available at <http://www.journalmcd.com>

Contact Journal MCD
info@journalmcd.net for general inquiries regarding MCD
funding@journalmcd.net to support the journal

Madagascar Conservation & Development
Institute and Museum of Anthropology
University of Zurich
Winterthurerstrasse 190
CH-8057 Zurich, Switzerland

io@i

Indian Ocean e-Ink
Promoting African Publishing and Education
www.ioeink.com

 MISSOURI BOTANICAL GARDEN

Missouri Botanical Garden (MBG)
Madagascar Research and Conservation Program
BP 3391
Antananarivo, 101, Madagascar

rondins de bois de rose qu'il a saisis : cela coûterait environ trois milliards d'ariary et il ne les a pas. La volonté politique aussi fait défaut. Selon le Ministre de l'Environnement, « la résolution de la crise politique est la priorité actuelle et la forêt passe après » (l'Express, 28/11/11). Et il y aurait encore 280 000 rondins non saisis, pour lesquels les trafiquants font obstruction... En outre, le temps qui passe facilite l'écoulement silencieux, à l'insu des médias. Pourquoi y a-t-il aux Douanes de Toamasina une filière rapide, réservée aux exportateurs chinois, dans laquelle aucun conteneur n'est passé au scanner ? Culture du *fihavanana* [valeur culturelle régissant l'entraide et la sollicité, propre à Madagascar] pour satisfaire les exportateurs de bois de rose ou intérêt bien compris ?

Dans les années 80, un trafic similaire a été arrêté par la destruction des matières saisies : celui de l'ivoire, qui menaçait d'extinction les éléphants d'Afrique orientale et australe. Le braconnage avait réduit de moitié la population d'éléphants en moins de dix ans. Rien qu'en 1973, 160 millions de dollars d'ivoire avaient été exportés d'Afrique (soit 200 000 éléphants morts). L'ivoire se négociait au marché noir à 250 US\$ le kilo. La plaque tournante en était Hong Kong, qui a vu passer l'ivoire de 500 000 éléphants tués entre 1979 et 1989. Certains pays (l'Afrique du Sud entre autres) voulaient légaliser ce commerce pour mieux le continger, espérant ainsi sauver l'espèce. Mais l'argent de la corruption avait déjà infiltré toutes les instances décisionnelles. Alors il a fallu un geste symbolique fort pour renverser le cours des événements : le 18 juillet 1989, le Président du Kenya, Daniel Arap Moi, a incendié devant les caméras du monde entier 2 500 défenses d'éléphants saisies par son administration. Plus de trois millions de dollars ont été détruits devant 850 millions de téléspectateurs. En octobre 1989, l'éléphant a été inscrit à l'annexe I de la CITES (donc sur la liste des espèces interdites au commerce). En 1990, le prix de l'ivoire était divisé par 30, le commerce était stoppé et l'espèce sauvée, au moins pour un temps. Cette opération de communication a réussi et les touristes sont revenus dans les parcs kenyans.

Mais à Madagascar, qui a assez de force de caractère, de sens politique et d'autorité pour oser une telle opération ici et maintenant ? Je dis aux élites de ce pays : « Réveillez-vous avant qu'il ne soit trop tard ! Maintenant ! »

La coupe illégale et le trafic de bois précieux à Madagascar peuvent-ils être arrêtés et comment ?

La seule façon d'empêcher cette essence de disparaître totalement de nos forêts, car nous n'en sommes maintenant plus très loin, est de rendre la coupe stérile : une bille de bois précieux ne rapporte rien à personne (sauf peut-être de la prison) quelles que soient les circonstances. Mais la Justice ne suit pas : le 9 juillet 2011, six conteneurs de bois de rose ont été saisis à Vohémar. Ils étaient au nom de Gilbert Randrianasolo, directeur de la société Mamilaza. La déclaration douanière mentionnait du quartz industriel, mais en réalité ils étaient chargés de bois de rose. Le procès s'est tenu à Antalaha le 12 septembre 2011. Vingt-et-une personnes étaient inculpées et ont été placées en détention préventive pendant deux mois, parmi lesquelles seules 17 étaient réellement coupables. Verdict : Randrianasolo a été condamné à cinq mois fermes (mais il n'a pas passé un seul jour en prison), quatre prévenus ont été condamnés à de la prison avec sursis (entre deux et quatre mois), un a été acquitté, tous les autres ont été relaxés au bénéfice du doute. La vraie propriétaire du bois, épouse et sœur d'un trafiquant,

n'a jamais été citée ni inquiétée. Ce procès sous influence a valu leurs mutations hors d'Antalaha à la Présidente du Tribunal ainsi qu'au Procureur, avant même que le jugement n'ait pu être signé !

Cette stérilisation de la coupe devrait durer jusqu'à la mise en place d'une exploitation durable, un jour peut-être, quand les exploitants forestiers feront des investissements sur 400 ans en ensemençant des parcelles avec du bois de rose à exploiter par la 8^e génération de leurs descendants...

Mais je comprends la frustration de la population qui, en cas de destruction des stocks, verrait partir en copeaux des millions de dollars alors qu'elle a bien du mal à acheter son riz quotidien. Je propose donc que l'État saisisse le patrimoine des trafiquants, immobilier et financier, sur le territoire national comme à l'étranger, et ainsi l'argent du bois de rose déjà vendu depuis 2009 reviendrait à la communauté nationale. Il est facile de montrer que ce bois est d'origine illégale : il suffit d'inspecter les lots forestiers des exportateurs et d'y compter les souches de bois de rose. Il apparaîtra clairement qu'ils ont exporté plus de bois qu'il n'en poussait sur leur lot, la différence étant alors forcément illégale. Quant à ceux qui n'ont pas de lot forestier, tout leur bois est illégal. Plus de trafiquants, plus de trafic !

Au-delà de la politique du tout répressif que je prône actuellement, la solution à long terme serait de faire disparaître la demande : l'offre disparaîtra également et la paix reviendra alors dans les forêts, ainsi que les éco-touristes. La demande, c'est la Chine et rien que la Chine. Ce pays n'a qu'un appétit limité pour le bois de rose, qui est un produit de luxe et non une matière première stratégique. Elle a surtout un appétit insatiable pour le commerce. Madagascar a fait inscrire le 28 septembre 2011 ses espèces de bois précieux en annexe III de la CITES, la convention internationale sur le commerce des espèces menacées, également ratifiée par la Chine. Cette protection est insuffisante car les obligations de la Chine sont, d'après l'article 4, alinéa 3 de la CITES : « L'importation de spécimens d'une espèce incluse dans l'annexe III nécessite, sauf exceptions prévues à l'alinéa 4 du présent article, la présentation préalable d'un certificat d'origine et, quand l'importation se fait depuis un État qui a inscrit cette espèce en annexe III, d'un permis d'exporter. » Cette procédure était déjà en vigueur à Madagascar en 2009 (présentation du certificat d'origine et du permis d'exporter) et elle n'a pas empêché les trafiquants d'extraire la majeure partie de leur bois des parcs nationaux, puis de l'exporter.

Et comme en Chine l'État est fort, en tout cas beaucoup plus qu'ici, je suggère que le gouvernement malgache signe avec son homologue chinois un accord qui interdirait l'importation de bois de rose malgache en Chine. Si nous avons du mal à contrôler nos ports et nos plages, nous devrions nous entendre avec les autorités chinoises pour qu'elles contrôlent les leurs et ne laissent plus notre bois y entrer. Après tout, nos forêts humides sont inscrites au patrimoine mondial de l'humanité et la Chine en fait partie. Et peut-être que la lutte contre la désertification du territoire chinois a une partie de sa solution chez nous. En attendant, la Chine devrait faire attention à la dégradation de son image internationale : elle apparaît pour beaucoup comme un pays qui n'a aucun respect pour l'environnement en Afrique. Pourquoi l'éléphant africain et le bois de rose malgache n'auraient-ils pas droit à la même protection que le panda chinois ? Les transporteurs maritimes, qui chargent le bois à Madagascar pour l'emporter en Chine, devraient aussi se

soucier de leur image « verte » et se montrer intransigeants en refusant toute cargaison de bois de rose de Madagascar, forcément illégale puisqu'elle provient des parcs nationaux, quels que soient les documents administratifs présentés.

Vos solutions aux problèmes précédents pourraient-elles s'appliquer aux autres ressources naturelles dans le contexte malgache ?

Qu'il s'agisse d'holothuries (concombres de mer consommés par les Chinois), d'ailerons de requins, de carapaces de tortues, de quartz à inclusion de titane, de cristaux, de pierres précieuses, d'extraction de minerais ou de pétrole dans des zones écologiquement sensibles, la problématique reste la même : c'est une question de mesure. Si, pour satisfaire les besoins budgétaires d'un gouvernement aux abois, on prélève une ressource plus vite qu'elle ne se reconstitue, ce n'est plus de l'exploitation mais du pillage. Nous vivons sur une terre nourricière, celle que nous laisserons à nos enfants sera stérile, privée de ce qui en faisait la beauté et surtout, la viabilité.

Avant d'accorder un permis d'exploiter, le gouvernement doit procéder à l'inventaire de la ressource, estimer sa vitesse de régénération et en déduire le quota annuel autorisé à l'exploitation. Mais il faut savoir résister aux différents lobbies intéressés par la ressource, ce qui n'est guère facile, tant la disproportion des moyens peut être immense entre l'État et l'industrie pétrolière, minière, alimentaire ou forestière.

Je crois qu'il serait bon de revenir à quelques fondamentaux simples, donc faciles à comprendre et à mémoriser par tous :

- Les parcs doivent être sanctuarisés. On n'y prélève rien. Les contrevenants doivent être faciles à identifier et les sanctions réellement dissuasives, c'est-à-dire que les amendes doivent être de plusieurs fois le montant de la marchandise extraite du parc (or, pierres précieuses, animaux ou plantes rares, bois précieux).
- L'exportation de ressources naturelles à l'état brut doit être interdite (pierres et bois précieux), de façon à créer ici des filières de transformation et les emplois correspondants.
- L'exportation de ressources vivantes (animaux, plantes rares, bois précieux) ne doit se faire qu'à partir de centres d'élevage ou de plantations.

ETIENNE RASARELY, Observatoire National de l'Environnement et du Secteur Forestier, Madagascar

Selon vous, que devrait faire le Gouvernement avec le bois de rose stocké, et pourquoi ?

Ces stocks de bois de rose ont été tous constitués de manière illégale, sans permis d'exploiter. Ils proviennent principalement, sinon même exclusivement des Aires Protégées, qui font partie du patrimoine de l'État. Le fait qu'ils aient été soustraits illicitement d'une propriété de l'État, en principe, autorise ce dernier à les récupérer comme un bien lui appartenant et qui lui a été volé. À ce titre, il doit donc être restitué de plein droit à son propriétaire. Si par ailleurs des délits avaient été commis dans les modalités d'octroi d'autorisation ou dans l'obtention des pièces justificatives de ces stocks, des sanctions correspondantes doivent être envisagées en toute équité à l'encontre de toutes les parties impliquées dans le délit. À travers les mesures d'interdiction qu'il avait prises jusque là, (notamment

l'ordonnance 2011-001), le Gouvernement avait surtout comme objectif ultime d'arrêter le massacre, de geler et empêcher ce stock d'augmenter, en stoppant toute nouvelle coupe en forêt. Cependant, pour espérer gérer convenablement une ressource, il faut avant tout en connaître les caractéristiques (nature, quantité, qualité et configuration dimensionnelle, localisation, statut légal) et ceci pièce par pièce. D'où la nécessité d'inventorier systématiquement et de manière précise ces stocks de bois de rose, dont on ne doit plus voir la quantité augmenter, si les mesures prises sont effectivement et efficacement appliquées. Le Gouvernement ne peut y parvenir et maîtriser l'ensemble du processus sans procéder à la saisie systématique de tous les stocks et procéder à leur marquage et à leur lotissement, afin d'assurer la traçabilité qui doit être la règle principale et cruciale à respecter dans tout traitement ultérieur. Ceci suppose un fonctionnement normal de l'ensemble des rouages techniques, administratifs et légaux aux différents niveaux, ce qui dans le contexte actuel n'est malheureusement pas encore le cas.

L'option de vendre par appel d'offre international et en toute transparence ces stocks, via un processus piloté par le gouvernement mais ne l'impliquant pas directement, puis de fermer définitivement par la suite la filière, garantirait une certaine objectivité et préserverait l'administration de toute interférence liée au risque de conflit d'intérêts ou de reconstitution ultérieure de nouveaux stocks illégaux. Mais avant tout, il est crucial de disposer d'une connaissance précise et fiable de ce stock initial de départ que l'on se propose d'épuiser. Il faut en outre parvenir à ouvrir le marché en explorant les possibilités autres que les clients habituels, afin d'écouler la marchandise au meilleur prix. L'affectation judicieuse du fruit de la vente pour alimenter en continu des fonds destinés spécialement à financer des actions de reconstitution de la ressource, par le reboisement, reste par ailleurs une mesure primordiale à respecter par l'État, si celui-ci veut concrétiser sa volonté de gérer la forêt de manière rationnelle et durable.

La coupe illégale et le trafic de bois précieux à Madagascar peuvent-ils être arrêtés et comment ?

L'exploitation et le trafic de bois précieux à Madagascar sont le résultat combiné d'un dérèglement de différents ordres, qui s'est installé progressivement et insidieusement depuis plusieurs années. Si l'on souhaite réellement arrêter l'exploitation et le trafic de bois précieux, c'est tout le système devenu dans son ensemble corrompu, inapproprié et en tout cas inadapté pour assurer une vision de gestion à long terme rationnelle et durable de la filière, qu'il faut parvenir à corriger. Pour ce faire, un certain nombre de conditions et de préalables sont à remplir. Il faut ainsi et avant tout détecter, reconnaître sans honte, corriger et lever toutes les failles et blocages qui existent aux différents niveaux. Ainsi en est-il de la chaîne de contrôle : l'administration, habituellement confrontée aux problèmes chroniques de manque de moyens et d'effectifs, est le plus souvent dépassée par les événements et manque d'efficacité. Il est temps d'examiner l'option d'instaurer un mécanisme d'implication des communautés et de la société civile, pour assumer certaines charges et responsabilités au sein d'un système de contrôle forestier de proximité. Il est clair que ce partage de responsabilités ne saurait se passer d'un transfert adéquat de compétences. Le réel engagement des parties concernées suppose entre autres l'acquisition d'une connaissance suffisante relative aux caractéristiques et à l'importance de la ressource (valeurs et intérêts

économique, biologique, écologique, génétique...), à son rythme de croissance et de reproduction, à son caractère renouvelable moyennant le strict respect des règles et principes de gestion rationnelle d'une ressource dotée de caractéristiques aussi exceptionnelles.

La chaîne de retombée économique rémunérant équitablement et aux différents niveaux tout effort fourni et consenti ne doit pas non plus être coupée ni négligée : ristournes pour motiver les communautés de base dans leur prise de responsabilité et système de fiscalité approprié redistribuant les recettes selon des critères objectifs ; alternatives économiques ; opportunités d'emplois et de sources de revenus décents : tant que celui qui est en face peine à trouver ce qu'il va mettre dans la bouche aujourd'hui, ça ne vaut même pas la peine de lui parler de quoi sera fait son lendemain, déjà incertain ; d'où l'importance cruciale d'aborder la précarité des conditions d'existence des populations riveraines des massifs, le plus souvent marginalisées ou spoliées par le système même. Quelle révision ou réparation apporter à ce dernier, quand on voit surabondance et surconsommation côtoyer effrontément une pauvreté extrême ?

Un certain degré de souveraineté sur les ressources doit être reconnu à ces communautés de base, pour en faire leurs véritables gardiens. Sans vouloir revenir à une économie de subsistance, qui du temps où elle était en équilibre avec la poussée démographique, permettait de préserver l'environnement, force est de constater que l'irruption brusque, voire l'agression d'un marché à satisfaire vis-à-vis d'une ressource donnée, est toujours à l'origine d'une rupture se traduisant par des ruées difficilement maîtrisables, qui déstabilisent profondément et de manière quasi irréversible le tissu socio-économique de la zone de production. Ce degré d'ouverture ou de fermeture de l'économie reste l'éternel dilemme que même les nations riches et dites développées gèrent encore de manière subtile, malgré le paradoxe de la mondialisation. C'est plutôt la qualité d'une croissance menant vers un réel développement qu'il faudrait chercher à gérer, et non seulement la recherche effrénée de plus value.

En termes beaucoup plus opérationnels et techniques, il faut remarquer que les opérations de répression et de sécurisation militaire ont toujours montré leurs limites. Faiblement appuyées par une logistique défaillante, incapables d'être présentes à temps et au bon endroit avec les moyens nécessaires. Dans des conditions de terrain très rudes, il s'avère difficile de maîtriser une troupe, sans que ses éléments aux abois ne sombrent dans des déviations de toute sorte, réduisant à néant les résultats et l'efficacité de l'exercice.

Toutes les règles, procédures, normes et modalités adoptées et instaurées par n'importe quelle administration forestière de par le monde reposent sur des principes et fondements scientifiques, et répondent généralement à des impératifs techniques à respecter, si l'on veut s'assurer d'une exploitation rationnelle et durable de la forêt. Déclinées en considérations d'ordres économique et commercial, somme toute très évolutives, elles se traduisent concrètement dans la catégorisation des essences forestières malagasy. Actuellement, les nouvelles tendances du marché conjuguées au progrès des connaissances scientifiques et techniques rendent cette catégorisation désuète. La Nouvelle Catégorisation des bois malgaches, ayant déjà fait l'objet d'une étude devrait aujourd'hui être validée et appliquée afin de

réduire la pression qui s'exerce sévèrement sur les espèces habituellement connues, déjà l'objet de surexploitation.

Le dispositif judiciaire montre encore quant à lui beaucoup de lacunes et d'imperfections, rendant non effective et inefficace l'application de la loi. Faut-il incriminer les textes ou bien ceux chargés de les appliquer, quand on assiste quasi indéfiniment à la relaxe des délinquants, situation qui entretient une culture et un climat malsain d'impunité ? Beaucoup de réformes de textes forestiers étaient à l'étude mais sont restées à ce stade, sans que les résultats aient encore été validés ni valorisés. Une forme de consultation et de participation des parties prenantes doit être prévue dans le processus d'élaboration des textes, et dans tous les cas, ceux-ci doivent être vulgarisés, mis à la connaissance, expliqués, appropriés et, compréhensibles, autant par les justiciables que par ceux chargés de les appliquer.

Tout ce qui a été dit repose bien entendu sur une action éducative efficace, qui doit intervenir à tous les niveaux et auprès de toutes les couches de la population dont on exige qu'elles n'ignorent pas la loi mais qui ne sont pas éduquées en conséquence. En dernier lieu, tout ce qui a été dit pourrait constituer en partie un véritable programme sectoriel de gouvernement. La volonté politique au plus haut niveau demeure à la base de l'instauration de l'ordre dans le secteur, et en particulier dans le problème d'exploitation et du trafic de bois précieux.

Vos solutions aux problèmes précédents pourraient-elles s'appliquer aux autres ressources naturelles dans le contexte malgache ?

Mines, pétrole, forêts, ressources halieutiques font actuellement l'objet de véritables ruées que l'Administration a le devoir de réguler, afin d'en limiter l'exploitation, d'en assurer de meilleures retombées économiques pour le pays, et de préserver l'environnement et la durabilité des ressources, pour celles qui sont renouvelables. L'instauration d'une politique de bonne gouvernance de ces ressources s'avère cruciale. Mais elle doit être soutenue par une politique d'éducation pour que l'ensemble de la population se prenne en charge, assume convenablement la responsabilité qui lui incombe dans sa sphère de compétence, refonde le pays, et surtout, s'occupe de la formation et de l'éducation des générations actuelles et futures pour en faire de bons citoyens.

JONAH RATSIMBAZAFY, Durrell Wildlife Conservation Trust, Madagascar

Selon vous, que devrait faire le Gouvernement avec le bois de rose stocké, et pourquoi ?

Avant toute chose, le gouvernement devrait commencer par annoncer publiquement la quantité des bois saisis ou stockés. La transparence est le premier défi que le gouvernement doit relever vis-à-vis du peuple malgache et de la communauté internationale compte tenu de ce qui s'est déjà passé car les gens ont du mal à croire qu'il y a de la transparence en ce qui concerne la gestion des bois de précieux saisis. Tout le monde sait qu'il y a des « grands bonnets » civils et militaires qui sont hors la loi mais intouchables et impliqués dans ces trafics, mais personne n'ose pas les dénoncer publiquement car ils font peur. Autrement dit, les voleurs sont récompensés. En second lieu, comme le gouvernement a déjà décidé qu'il faut vendre ces

stocks pour avoir des devises afin de construire des infrastructures pour la population, il faut que les acheteurs de ces stocks soient connus par tous, ainsi que le montant de l'argent obtenu par la vente. Un appel d'offre doit s'ouvrir aux acheteurs pour éviter les habitudes courantes « copains-copains ». Finalement, une commission spéciale composée de responsables de la justice, des forces de l'ordre, de la société civile, des ministères de l'environnement et des forêts, et du commerce et d'autres institutions ou ONG de conservation devrait être créée pour se charger de la vente de ces stocks de bois.

La coupe illégale et le trafic de bois précieux à Madagascar peuvent-ils être arrêtés et comment ?

Je puis affirmer sans l'ombre d'un doute que ces exploitations et trafics illicites des bois de rose pourraient être stoppés, et prétendre le contraire découragerait les meilleures. La tâche n'est pas facile mais le laisser-aller ne doit pas s'imposer pour permettre de mettre un terme au comportement des délinquants qui sont une honte pour toute la nation. Nous ne donnons pas de bonnes leçons à nos enfants et j'en arrive à douter que nous aimons notre cher pays. Dans un premier temps, il faut veiller que les lois qui protègent notre patrimoine existent et qu'elles soient respectées de tous, depuis le Président de la République jusqu'au simple citoyen. Compte tenu de la situation qui prévaut actuellement, Madagascar ne peut contrôler seule le trafic de bois précieux même si les premières actions doivent être entamées à Madagascar tout en offrant les moyens aux communautés locales de dénoncer les délits observés tout en protégeant les défenseurs du patrimoine. Pourquoi pas ne pas instaurer auprès de la Justice à Madagascar une commission spéciale qui jugerait les délits relatifs aux trafics de nos patrimoines ? Comment peut-on croire qu'il n'y a que deux ou trois hauts responsables qui soient impliqués dans ces fameux trafics ? Les citoyens malgaches n'ont pas confiance en leur justice de sorte qu'ils ont peur de dénoncer les responsables des trafics, même lorsqu'ils ont des preuves. Qui les protégerait ? Ils préfèrent donc le silence ... Il devrait également exister une commission composée de Malgaches et d'Étrangers de bonne foi pour s'occuper de la surveillance et des enquêtes relatives aux trafics des bois de rose. Ainsi, en plus de l'emprisonnement et des amendes auxquels les coupables seraient contraints, leurs noms, quelle que soit leur nationalité, devraient figurer dans les annales des destructeurs des richesses naturelles du monde. Pour commencer, pourquoi ne pas publier les noms des pays qui acceptent d'importer les bois de rose qui sortent de Madagascar et pourquoi ne pas en discuter dans les réunions des Nations Unies ? Si les trafics de ces bois de roses se poursuivent à Madagascar, c'est aussi parce qu'il y a des pays qui les importent.

Vos solutions aux problèmes précédents pourraient-elles s'appliquer aux autres ressources naturelles dans le contexte malgache ?

Bien sûr que oui, ces suggestions sont aussi valables pour les autres ressources naturelles de Madagascar. Le renforcement des lois et leur mise en application par une justice digne de ce nom est vitale pour remédier à ces problèmes. La sensibilisation à tous les niveaux et l'inscription de l'instruction civique dans le programme scolaire sont également nécessaires afin que les futurs gestionnaires et dirigeants de ce pays prennent conscience de leur devoir envers leur patrie car il faut que nous

éduquions nos enfants. Et parallèlement à toutes ces activités, il faut lutter contre la pauvreté par l'amélioration de l'élevage et l'agriculture et de la santé publique.

ADOLFO BRIZZI, The World Bank, Madagascar

Selon vous, que devrait faire le Gouvernement avec le bois de rose stocké, et pourquoi ?

Aujourd'hui à Madagascar des opérateurs privés possèdent des quantités impressionnantes de rondins de bois de rose qui ont été coupés ces dernières années à cause d'une politique laxiste en matière de gestion des forêts. Les estimations font état de 200 000 rondins d'origine illégale qui ont certainement entamé le stock de capital naturel. Le gouvernement a décidé il y a un an d'interdire l'exportation du bois de rose, ce qui n'a pas entièrement stoppé les coupes dans la forêt, et plus récemment de saisir les rondins déjà coupés même si la grande majorité du bois reste dans les mains des opérateurs privés.

Le Gouvernement considère que maintenant que ces bois sont abattus, il convient de les vendre pour récupérer la plus grande partie de la rente. Certains acteurs sont contre une telle vente parce qu'elle pourrait constituer une incitation à la poursuite de l'exploitation illégale. Ils ont raison d'être inquiets, surtout si les opérateurs sont en fin de compte non seulement exemptés de poursuites judiciaires, mais également bénéficiaires de l'opération. Par conséquent, si le Gouvernement compte poursuivre cette option, il est indispensable de mettre en place un dispositif transparent au-dessus de tout soupçon, assorti de mesures complémentaires pour éviter que ce trafic illégal se poursuive. Une vente au plus offrant et le réinvestissement des revenus de la vente dans les infrastructures et les services sociaux permettraient de convertir ce capital naturel en capital humain (investissement dans l'éducation et la santé pour que la population soit productive) et capital productif (investissement dans les infrastructures – irrigation, transport, énergie, télécommunication). Quant aux risques, il convient, avant la vente, de mettre en place des mesures pour les minimiser, notamment en procédant au marquage génétique de chaque rondin saisi (y compris ceux entre les mains des opérateurs) de manière à éviter le blanchiment de nouveaux rondins. C'est une étape qui peut ralentir le processus de mise en vente, mais de notre avis, elle est indispensable pour que la vente n'ait pas d'effets pervers.

Il existe des exemples où de telles ventes de biens saisis se sont déroulées dans de bonnes conditions et au bénéfice du pays tout entier. Le principe général est qu'il faut que la vente et l'utilisation des revenus de la vente se fassent en suivant les principes de bonne gouvernance, et donc de transparence. Nous recommandons en plus du marquage génétique de suivre les trois principes suivant : premièrement, recruter une entreprise internationale pour organiser une vente aux enchères qui attirera des acheteurs sérieux et autoriser la présence d'un observateur autonome et indépendant pour suivre et documenter le déroulement de l'opération ; deuxièmement, verser les revenus de la vente dans un compte spécial doté d'un comité de pilotage et de fonctions d'audit financier ; et enfin, organiser un débat national avec la société civile et les communautés impliquées, sur une clef de répartition des revenus de la vente des stocks saisis.

Madagascar est un pays riche en ressources naturelles. Toute politique de croissance pérenne repose sur une exploitation rationnelle des ressources naturelles qui n'entame pas le capital afin de ne pas épuiser ces ressources. En plus de procéder à une exploitation qui ne prélève qu'une partie du stock, une politique de croissance pérenne nécessite également de capturer au moyen de taxes appropriées la plus grande partie de la rente dite naturelle qui correspond à la différence entre le coût d'exploitation et le prix du marché mondial pour réinvestir cette rente dans les infrastructures, l'éducation et la santé.

La coupe illégale et le trafic de bois précieux à

Madagascar peuvent-ils être arrêtés et comment ?

Pour arrêter ce trafic il faudrait avant tout une forte volonté politique étant donné qu'il s'agit de réseaux qui ont des ramifications étendues et avec d'importantes capacités financières. Il faudra ensuite une combinaison d'éléments, notamment la capacité d'exercer le contrôle répressif et de poursuivre en justice ; la réglementation de l'exploitation de façon à créer une offre et une demande légales ; l'implication des communautés riveraines dans la protection et la gestion des aires protégées.

La simple interdiction s'est révélée peu efficace. De plus, un pays comme Madagascar dont le capital naturel constitue l'essentiel de la richesse, doit exploiter de façon durable ce capital naturel pour le transformer en capital productif et humain, en vue de se développer et d'assurer la croissance. Par ailleurs, la possibilité offerte aux opérateurs d'une exploitation forestière légale, réglementée et durable devrait en grande partie diminuer l'intérêt à pratiquer une exploitation illégale. Enfin, à terme, les communautés riveraines doivent être impliquées dans le contrôle offrant ainsi un service environnemental qui pourrait être rémunéré.

Au niveau de l'offre, la première étape consisterait à réaliser des inventaires forestiers et de déduire de ces inventaires des volumes maximums autorisés par régions et par essence. Ensuite, il convient de mettre en place un système de traçabilité (éventuellement accompagné d'une certification génétique). Il faudrait s'inspirer des expériences pilotes en cours et passer graduellement d'une échelle régionale à une échelle nationale.

Au niveau de la demande, il semble urgent de fermer l'accès aux marchés de tout bois en provenance de Madagascar non-issu de forêts exploitées durablement. Trois outils existent à cet effet : (i) le bois de rose a été inscrit en août 2011 par le Gouvernement malgache à l'annexe III de la Convention sur le commerce internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinctions (CITES). Cette inscription donne aux pays de consommation une base légale pour lutter contre le trafic ; (ii) certains pays comme les États-Unis ont décidé de punir les consommateurs de bois de rose (*Lacey Act*) ; et (iii) certains pays pourraient autoriser l'accès à leur marché si Madagascar s'engageait officiellement dans des programmes de réformes en matière de gouvernance tels que *Forest Law Enforcement Governance* (FLEG) et *Forest Law Enforcement Governance and Trade* (FLEGT) ou encore l'initiative *Extractive Industry Transparency Initiative* (EITI++) que certains pays comme le Libéria ont décidé d'appliquer aux forêts.

Vos solutions aux problèmes précédents pourraient-elles s'appliquer aux autres ressources naturelles dans le contexte malgache ?

Oui, deux exemples.

Quand nous suggérons de transformer au moyen de la fiscalité le capital naturel en capital productif et humain, c'est l'exemple choisi avec succès par le Botswana qui a réussi à se développer durablement avec une économie entièrement fondée sur l'exploitation du diamant parce qu'il a correctement capturé et réinvesti sa rente minière. On parle, à propos de l'incapacité de nombreux pays en développement de capturer et réinvestir cette rente minière, pétrolière ou forestière à des fins de développement, de « malédiction » des ressources naturelles.

Quand nous suggérons de créer une offre légale, c'est la voie choisie par le Libéria pour exploiter ses mines et ses forêts en souscrivant à l'initiative EITI++. En particulier, le pays a mis en place un système de suivi et de communication publique des volumes de bois exploités et des revenus fiscaux engendrés par cette activité.

JÉRÔME BALLETT, Fonds pour la Recherche en Éthique Économique, France

Selon vous, que devrait faire le Gouvernement avec le bois de rose stocké, et pourquoi ?

Face au problème de la gestion du stock de bois précieux, le gouvernement a trois solutions : 1) détruire le stock pour montrer que le pays ne veut plus de l'argent sale, 2) revendre le stock pour faire entrer de l'argent, 3) conserver et valoriser le stock par une production interne. Il me semble que la troisième solution reste la meilleure.

La première solution est la plus emblématique de la lutte contre les trafics mais se heurte au sentiment de perdre un montant de ressources considérable. Dans un pays où les ressources financières sont faibles, une perte monétaire si importante paraît peu décente. Une telle perte a de fortes chances d'être mal perçue par la population et ne paraît guère recevable pour le gouvernement.

La seconde solution ouvre des enjeux sur le mode de vente et l'utilisation de l'argent collecté. Ces deux enjeux sont à différencier. Le mode de vente peut être réalisé aux enchères ou de manière contractuelle en délimitant les acheteurs. Le mode de vente aux enchères est problématique car il laisse la possibilité à des personnes ayant fait usage illégalement de bois précieux d'en acheter. Il paraît donc préférable de procéder par une vente contractuelle à prix fixé à l'avance à des acheteurs devant prouver leur bonne foi passée en matière d'exploitation forestière. L'utilisation de l'argent peut aussi être diverse. Deux grandes options paraissent les plus tenables, soit une utilisation pour favoriser la conservation de l'environnement puisque les prélèvements illégaux ont affecté celui-ci, soit un usage destiné à la réduction de la pauvreté puisque la sensibilité de la population à l'environnement est aussi fortement liée à son niveau de vie. Cependant, cette solution pose un problème éthique majeur. Est-il légitime de légaliser ce qui est illégal ? Autrement dit, peut-on accepter de rendre légal le produit de prélèvements illégaux ? La revente du bois précieux se heurte à cette acceptation. Elle paraît suffisamment lourde de conséquences pour que cette solution ne soit guère satisfaisante. De plus, cette solution risque fort de provoquer un effet d'éviction des autres sources de financement. Autrement dit, les bailleurs de fonds pourraient

profiter de cette manne financière pour considérer que leur soutien financier peut être réduit. Cette solution n'apparaît donc elle aussi guère satisfaisante.

Reste la troisième solution, conserver et valoriser le stock de manière interne. Cette solution pourrait répondre à un autre problème auquel sont confrontés les artisans malgaches. En effet, pour eux, il est de plus en plus difficile de produire des objets artisanaux à partir de bois précieux, d'une part en raison de la raréfaction de la ressource, d'autre part en raison des difficultés que rencontrent leurs acheteurs à pouvoir désormais importer ces objets. Or ce stock pourrait permettre l'approvisionnement des artisans malgaches, et sous certaines conditions garantir aux acheteurs qu'ils peuvent repartir avec les produits achetés sur place. Cela suppose néanmoins qu'une traçabilité de la production puisse être réalisée, c'est-à-dire que l'usage du bois par des artisans puisse être suivi de manière sûre. Il importe pour cela qu'une entité soit identifiée par le gouvernement et les partenaires nationaux et internationaux et qui soit en charge de la distribution du bois précieux auprès des artisans. A ce titre on peut penser qu'une confédération des associations d'artisans pourrait jouer ce rôle sous le couvert d'un consortium de surveillance des ONG de conservation et de développement qui aurait droit de regard sur la gestion du stock. Cette solution pourrait aussi permettre de mieux canaliser la filière artisanale du bois et de poser enfin sérieusement la question de la valorisation du bois à travers cette filière.

La coupe illégale et le trafic de bois précieux à Madagascar peuvent-ils être arrêtés et comment ?

Le trafic doit être stoppé, mais comment est une autre affaire. L'interdiction complète d'exploitation est toujours difficile. L'interdiction du trafic d'ivoire a montré que les réseaux avaient tendance à se décomposer-recomposer suite à l'interdiction et que les flux prenaient d'autres chemins. Dans le cas du bois précieux, on peut penser que ce sera plus compliqué de construire de nouveaux réseaux et ce pour deux raisons. D'une part parce que Madagascar est une île et les possibilités de sorties de l'île sont par nature réduites, d'autre part parce que le bois précieux est plus encombrant que l'ivoire et que de fait les moyens de transports et les chemins pour le faire transiter sont là aussi réduits. Cependant, même si la volonté gouvernementale était là et qu'effectivement le trafic stoppait, combien de temps cela durerait ? Jusqu'à quand peut-on penser que cette interdiction tiendra étant donné le passé de Madagascar sur la question ? La pression nationale et internationale relâchée, le trafic pourrait reprendre aisément. Les risques d'instabilité politique pourraient aussi contribuer à des changements de politiques sur la question. Dans ces conditions, le moyen le plus adapté de faire cesser le trafic est de légaliser la filière bois précieux en l'encadrant fortement. Cela supposerait d'abord l'existence d'une filière certifiée locale. Cela supposerait ensuite une valorisation sur place afin d'éviter l'exportation de bois brut qui, elle, pourrait être totalement interdite. Au-delà de cette forme de légalisation de la filière, des modalités de sanction devraient être mises en place concernant aussi bien les compagnies d'affrètement maritime que les importateurs. La législation malgache devrait se doter d'instruments juridiques en mesure de permettre des poursuites judiciaires contre les transporteurs et les importateurs de bois précieux illégaux. Si la législation malgache ne peut pas se placer au-dessus de la législation internationale, elle devrait être en mesure néan-

moins de prononcer des mesures d'interdiction d'activité sur son territoire envers certaines compagnies de transport et des importateurs qui seraient pris en situation de transporter et d'importer des bois précieux illégaux. De telles mesures obligeraient ces compagnies et importateurs à prendre au sérieux leurs responsabilités plutôt que de se dédouaner en rejetant la faute sur leurs clients.

Vos solutions aux problèmes précédents pourraient-elles s'appliquer aux autres ressources naturelles dans le contexte malgache ?

Oui les interdictions totales ont bien souvent du mal à être respectées. De nombreux exemples le soulignent (les œufs d'esturgeon par exemple). Les certifications sont la moins mauvaise solution. Même si cela ne veut pas dire qu'il s'agit toujours d'une excellente solution, car les fausses certifications existent aussi. Et par exemple, dans le cas du bois, les faux certificats sont légion courante (voir par exemple les problèmes en Afrique centrale). Mais là, il importe de responsabiliser les importateurs et de les pousser à mettre en place des systèmes d'audit et de vérification qui garantissent la réduction de la fraude. De tels systèmes sont d'autant plus aisés à mettre en œuvre que les filières de production sont sous contrôle des importateurs. On peut ainsi penser que les filières de production à l'étranger (principalement asiatiques) peuvent être remplacées par des filières de production nationales. Même si les commanditaires restent les importateurs étrangers. Cela implique seulement que les commanditaires acceptent de faire travailler des artisans locaux plutôt que des ouvriers de leurs pays. Il apparaît qu'il y a donc un enjeu majeur à développer une filière artisanale de qualité à Madagascar pour la valorisation du bois.

NDRANTO RAZAKAMANARINA, Alliance Voahary Gasy, Madagascar

What do you think should the government do with its stockpiled rosewood, and why?

Firstly, absolutely no negotiations should be conducted with the 'timber barons' regarding the stockpiled rosewood. This is because all stocks of precious timber stocks are illegally sourced. There has been no issuing of permits since 2002. Most of the timber originates in protected areas, the majority of which falls under the endangered UNESCO world heritage site of the Atsinanana rainforests. It is imperative that the government officially declares the stocks as illegal, then seizes all the stocks and proceeds on one of the following alternatives without any compromises:

- Option 1: Burn the stockpiles, or sink them at a depth of six km depth far out at sea to avoid carbon emission. This would be similar to the cases of ivory in Africa or marijuana in Madagascar. Bear in mind that any financial transactions made with the wood is no better than money laundering.
- Option 2 (a more practical solution): Sell the timber by auctioning it through a completely transparent process during and after the transactions. Utilize the money transparently to enhance environmental governance in and outside of the affected regions, this being mainly to benefit the decentralized forest services, Civil Society and Community-based associations.

Can the illegal logging and traffic of precious wood in Madagascar be stopped, and how?

Of course, but not without a very strong willingness and show of integrity on the part of the Government. We need to stifle the traders in order to avoid further corruption and misuse of the Malagasy people, since these traders amassed their wealth by means of illegal products. Consistent and prolonged involvement of the government – in collaboration with the other stakeholders – is imperative:

- The Ministry of Environment and Forests (MEF) needs to be encouraged to stand firm on law enforcement, in tandem with other sectors (Justice, Customs and Security).
- Application of exemplary sanctions in accordance with the law and the last High Authority of Transition orders (Government Decree 2010-141 and Presidential Order 2011-001).
- Strengthen the Environmental Civil Society and implement more efficient organization within different facets of the environmental management network (Administration, Civil Society, regions and community-based organizations) assisted by Technical and Financial Partners (Donors and NGOs) to counter the destructive but influential network of timber barons.
- Continue aggressively integrating endangered precious woods within the international conventions (Wood Certification, CITES II, etc.).
- Assist the MEF and the government to effectively develop and implement sustainable logging programme (in parallel with Protected Areas and reforestation activities) and more appropriate codes: the environmental charter, forestry code, forest service reform (including the appropriation and the responsibility of decentralized authorities and communities), and a long-term vision for sustainable management of forest resources.
- Negotiate with the Chinese government, in partnership with other African countries, to develop a more sustainable utilization and fair trade when it comes to natural resources. The upcoming FOCAC (China Africa Trade platform) should be an opportunity to pledge such an initiative.

Could your suggestions for addressing these issues also be applied to other natural resources beyond the Madagascar context?

Madagascar is rich in natural resources but the country's economy is very weak and its population impoverished due to rife corruption since independence. All economic sectors lack long-term strategies and synergy with law enforcement. Strict implementation of the above-mentioned measures pertaining to natural resources can strengthen the economy in the short-term. These measures should be accompanied with improvement of civil servant wages in those departments and in the governance sector (Justice, Customs and Security forces).

NANIE RATSIFANDRIHAMANANA, WWF, Madagascar

What do you think should the government do with its stockpiled rosewood, and why?

The stockpiled rosewood should be seized, inventoried, each log individually stamp-marked and then it ought to be put on public auction by an independent organization, selected by international NGOs, donors and the Malagasy environmental civil society, along with the government. Benefits should be ploughed back into conservation programs to reinforce management – as well as the restoration – of affected national parks and other protected areas including Marojejy, Masoala and Mananara, and these funds should also be used to benefit local communities surrounding the affected rainforests. This needs to be conducted by means of a transparent system whereby revenue earned from sale of timber can be easily traced by the public.

Can the illegal logging and traffic of precious wood in Madagascar be stopped, and how?

Yes, but only by addressing both sides of the timber traffic. On the supplying side, strong governance including a clear political will in the highest levels of government to curtail the traffic is a necessity. This is so that laws and regulations are rigidly enforced. The traffickers must be stopped and corruption stamped out. There is an urgent need to develop a coherent plan to manage timber resources in a sustainable, well-regulated way. Unfortunately however, the current political situation is not conducive to this. On the receiving end/demand side, importing of rosewood and ebony needs to be discouraged in China and other countries by listing of all Malagasy rosewood and ebony species onto the CITES Appendix II. Somehow, links need to be forged with environmental groups in China in order to raise awareness among the Chinese authorities concerning the illegal nature of the timber and to ensure they understand the social and environmental impacts of the traffic on the majority of people of Madagascar. The traffic cannot be stopped just by dealing with it from the Madagascar/supplying side: as long as there is demand for timber, traders will find a way to respond to this demand.

Could your suggestions for addressing these issues also be applied to other natural resources beyond the Madagascar context?

It depends on the scale of the traffic and the natural resources at stake, but I think it is important to have both short-term measures (such as investigations, control and repression, a system to manage seized resources) and longer-term solutions (clear policies and adequate legislation, capacity for education and enforcement) in place. It is also very important to mediatize the traffic so that it becomes an issue for all stakeholders, not just conservationists. Today, the traffic of precious wood in Madagascar is closely related to the country's international political image. This is an important incentive for decision-makers to act. WWF is applying these suggestions to the current traffic of the endemic radiated tortoise of Madagascar, which is under heavy pressure both from international and national illegal trade.

DEREK SCHURMAN, England

What do you think should the government do with its stockpiled rosewood, and why?

The trees have been felled illegally and the clock cannot be turned back. Due to multiple illegalities involved in the entire logging process – as carefully outlined in the Rosewood Chronicles

by Hery Randriamalala – the Malagasy government, in order to set a positive example and thereby perhaps start salvaging its appallingly tarnished reputation among the international community – should strictly forbid any dialogue or choice/negotiation with the ‘rosewood mafia’.

Regardless of how unrealistic it may sound, I can think of only one viable alternative, following consultation with Greenpeace and sundry other conservationists. The existing stocks – known, and, undoubtedly vast quantities of unknown caches – should be seized with immediate effect and auctioned off in a completely transparent process, no exceptions granted. If the transparency is not adhered to, any revenue generated will smack of ‘dirty’ money. Because of its responsibility towards the citizens of Madagascar the government has to seize all timber stocks, and it also has to ensure that transparency is strictly adhered to and monitored. Unfortunately history has demonstrated that this process will require international involvement, for example by accredited watchdog organizations along with large NGOs, among other parties, in conjunction with the government.

Can the illegal logging and traffic of precious wood in Madagascar be stopped, and how?

One can but hope. At time of answering this interview (November 2011) things do not look good. I have been part of a small, loosely connected group of individuals who worked voluntarily since February 2009 on a difficult campaign against the illegal logging, so have insight into all levels of corruption involved in the illegal logging process. However, the cause of the problem is by no means unique to Madagascar. TRAFFIC for one, recently issued a statement following a meeting in Hong Kong, outlining how in the past 10 years, the economic boom in China (and Vietnam) resulted in a sharp increase in the demand for wildlife products, including ivory, rhino horn, pangolins, marine turtles and parts of big cats. In Madagascar the Chinese are predominantly after precious timbers (endemic rosewoods and ebonies) and also, as has lately been exposed in the media, human bones, which are stolen from burial tombs, then transported to China with the illegally sourced timber, to be ground and used in Chinese medicine. Steven Broad, TRAFFIC’s Executive Director, admitted that thus far, efforts to curb these demands have “obviously fallen short of dissuading consumers, and the trade continues”.

A very small group of people have amassed a fortune from the trade in illegally-sourced timber, while almost 20 million people live in poverty. It is now time for the Malagasy government to clean up its act, demonstrate some integrity and backbone, prosecute the ‘timber mafia’ and any of their associates, and among other measures, reinstate the many people in conservation organisations or legal personnel who lost their jobs as a result of confronting the criminal syndicate. Listing all Malagasy rosewoods and ebonies on CITES is a matter of urgency. Madagascar and other African countries need to establish dialogue in conjunction with the leading NGOs and watchdog organisations, and the Chinese government, concerning trade in natural resources.

Could your suggestions for addressing these issues also be applied to other natural resources beyond the Madagascar context?

I think this was partly answered in my reply to the previous question in that the problem is by no means confined to Madagascar. Yes, there has been corruption at all levels in the illegal logging

process, and it continues apace, resulting in increased degradation of Madagascar’s remaining forests and wetlands. Events since the political fallout in February 2009 have demonstrated that the timber (and now human bones) traders are relentless, and that they will get whatever they want, no matter what the cost to the population of the countries where the resources originate from. Every time a campaign against such traders succeeds, the success is short-lived, and the traders manage to work their way around whatever measures had been implemented to interrupt their activities. This is the case elsewhere, too: consider for example, the rhinoceroses in South Africa, which are now being airlifted by helicopter from one protected area to another. In South Africa, the web of corruption is similar to what it is in Madagascar, though perhaps marginally more covert. The main area which seems to require work, is on the ‘demand’ side: the enormous challenge lies in educating the burgeoning Chinese and Vietnamese populations when it comes to simple things, such as that powdered rhino horn is not going to give any man with erectile dysfunction a sudden erection. Perhaps they should consider trying medication such as viagra instead? Its cheaper and doesn’t require the illegal slaughter of critically endangered animals. Or, that medicine made from hitherto common but fast declining Tokay geckos, is not going to cure HIV. Perhaps the pharmaceutical giants, which themselves have a lot to answer for and a less than savoury reputation, could step in and help fund environmental education programs in the countries where the demand for these resources are.